PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

15 mai 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance générale du conseil de la ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 15 mai 2017 à 19 h 30 en l'hôtel de ville, à laquelle étaient présents mesdames les conseillères Monique Fournier et Brigitte Michaud et messieurs les conseillers Michel Côté, Nelson Simard et Steve Girard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jérôme Landry, maire.

Sont également présents Me Nicolas Leclerc, directeur général et madame Guylaine Labrie, greffière adjointe.

Absence motivée de monsieur Mario Hamilton, conseiller.

Quarante et une (41) personnes assistent aux délibérations du conseil.

2017-252 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-253 **PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ QUI SE DÉROULERA DU 4 AU 10 JUIN 2017**

Considérant que la « **Semaine de la municipalité** » est un événement qui vise à mettre de l'avant les actions et les valeurs qui caractérisent notre communauté et nous permet aussi de mieux faire connaître aux citoyennes et citoyens les nombreux services que nous leur offrons et, ainsi, de les rapprocher de « leur » administration municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que le conseil municipal proclame la semaine du 4 au 10 juin 2017 « **Semaine de la municipalité** » sur le territoire de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-254 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE GÉNÉRALE TENUE LE 1er MAI 2017**

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance générale tenue le 1er mai 2017 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier

alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 1er mai 2017 soit approuvé tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-255 **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE LE 8 MAI 2017**

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la commission permanente du 8 mai 2017 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que le procès-verbal de la commission permanente mentionnée au préambule soit adopté, tel que transmis, et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-256 **APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER PAR LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 15 MAI 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : MICHEL CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'approuver les dépenses selon le sommaire des listes des montants payés et à payer pour la période du 2 au 15 mai 2017 (liste no CM 2017-09), comportant les numéros de chèques de 31404 à 31559 et les paiements par transmission électronique :

- Montant total des dépenses : ..... 586 331,89 $

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2017-257 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-62-85 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO VM-62 DE LA VILLE DE MATANE**

Le conseiller Michel Côté donne un avis de motion que le règlement numéro VM-62-85 sera soumis pour adoption à une séance subséquente afin d'ajouter une nouvelle sous-section intitulée *2.5 Comité consultatif en environnement* et d'apporter certaines modifications notamment à la sous-section *4.3 Stationnement* et à la sous-section *5.1 La préparation, la collecte et la disposition des matières résiduelles* quant au nombre maximum permis pour les bacs à récupération pour la catégorie « agricole ».

2017-258 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-220-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VM-220 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

La conseillère Monique Fournier donne un avis de motion que le règlement numéro VM-220-12 sera soumis pour adoption à une séance subséquente pour modifier le règlement établissant la tarification des services municipaux numéro VM-220 quant à des modifications de tarifs pour l'année 2017.

2017-259 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-170 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VM-89 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 522 C**

Le conseiller Steve Girard donne un avis de motion que le règlement numéro VM-89-170 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 sera soumis, pour adoption à une séance subséquente, afin d'ajouter l'usage « 14 – habitation dans un bâtiment à usages multiples » dans la zone 522 C.

2017-260 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-170 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VM-89 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DE LA ZONE 522 C**

Considérant qu'une demande a été transmise afin d'autoriser un nouvel usage en bordure de la route 132;

Considérant que la demande vise à autoriser l'usage habitation dans un bâtiment à usages multiples;

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que soit adopté, par les présentes, le premier projet de règlement numéro VM-89-170 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'ajouter l'usage « 14 – habitation dans un bâtiment à usages multiples » dans la zone 522 C.

Que l'assemblée de consultation prévue par l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit tenue à la salle civique de l'hôtel de ville, le lundi 5 juin 2017 à 16 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-261 **CENTRE DE TRI BOUFFARD – DEMANDE DE PROLONGATION DU BAIL LOCATIF**

IL EST PROPOSÉ PAR : MICHEL CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, l'addenda au bail locatif avec le Centre de tri Bouffard, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-262 **CESSION DU BAIL DU 119, CHEMIN LOUIS-DUBÉ**

Considérant que monsieur Raymond Gagnon demande à la Ville l'autoriser de céder son bail de location à monsieur Djino Malenfant, le nouvel acquéreur;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane autorise la cession du bail de location du terrain sis au 119, chemin Louis-Dubé à monsieur Djino Malenfant et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RESSOURCES HUMAINES

2017-263 **BÂTIMENTS ET PARCS – EMBAUCHES D'ÉTUDIANTS À L'ENTRETIEN DES PARCS – ÉTÉ 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane autorise l'embauche des personnes mentionnées au tableau ci-dessous, à titre d'étudiants à l'entretien des parcs, soit :

ÉTUDIANTS	AFFECTATION
Pierre-Fédéric Giroux	Entretien des parcs
Nicolas Tremblay	
Samuel Bérubé	
Sophie Durette	Horticulture

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-264 **GÉNIE ET ENVIRONNEMENT – EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane autorise l'embauche de monsieur Olivier Thériault, à titre de stagiaire en mécanique du bâtiment pour la période du 29 mai au 11 août 2017, à raison de 40 heures par semaine et au taux horaire de 12,58 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-265 **TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE DE JOURNALIERS**

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane entérine l'embauche de messieurs Philip Gagnon et Éric Lamontagne, à titre de journaliers, statut temporaire, à l'échelon 1 de la classe prévue de la convention collective

présentement en vigueur, avec entrée en fonction en date du 15 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-266 **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE PRINCIPALE**

Considérant l'affichage à l'interne du poste de secrétaire principale au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le tout conformément à l'article 20.05 de la convention collective;

Considérant l'article 20.06 de la convention collective prévoyant les modalités de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane nomme madame Véronique Levasseur au poste de secrétaire principale au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le tout conformément aux dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-267 **POSTE DE GREFFIER PAR INTÉRIM – EMBAUCHE**

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane embauche monsieur Yan Pion, à titre de greffier par intérim, selon les modalités prévues au projet de contrat de travaux et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-268 **MRC DE LA MATANIE – CONTRAT DE SERVICES**

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de services avec la MRC de La Matanie quant à l'utilisation des services de la conseillère en communication à raison de deux (2) jours semaine, le tout financé à même le budget régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

TRÉSORERIE

2017-269 **RÉGIME DE RETRAITE – VERSEMENT DE LA PRESTATION DE RETRAITE À L'EMPLOYÉE MATRICULE NUMÉRO 175**

Considérant que la Ville de Matane doit verser le montant de 4 410,97 $ au Régime de retraite de l'employée matricule numéro 175;

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane autorise la trésorière à procéder au versement d'une somme de 4 410,97 $ pour le compte du Comité de retraite des employés de la Ville de Matane dans le but de transférer à l'employée matricule numéro 175 la partie du fonds de pension payable par la Ville afin de couvrir l'écart entre l'insuffisance de solvabilité du Régime de retraite de 40,4 %, le tout financé à même le budget régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

URBANISME

2017-270 **RÉSIDENCE DES BÂTISSEURS – DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

Considérant qu'une requête a été transmise dans le but d'acquérir une partie du lot 2 752 992 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 241 mètres carrés;

Considérant que la valeur au rôle d'évaluation des terrains dans le secteur est de 42 $ le mètre carré;

IL EST PROPOSÉ PAR : BRIGITTE MICHAUD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane autorise la vente à 9081-0813 Québec inc. d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 241,4 mètres carrés au prix de 42 $ le mètre carré, plus les taxes applicables, située sur le lot 2 752 992 du cadastre du Québec, le tout conditionnellement à ce que le requérant s'engage à :

- réaliser le projet de construction de la résidence des Bâtisseurs, phase III dans les 6 mois suivant l'acte de vente;
- réaliser le projet conformément aux dernières versions des esquisses et plans présentés au conseil municipal;
- assumer les frais de modification des infrastructures municipales devant être modifiées en raison du projet de construction de la phase III;
- assumer l'ensemble des honoraires professionnels en lien avec cette transaction;
- assumer les coûts de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout.

Que la Ville de Matane autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, tous documents utiles à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

TRAVAUX PUBLICS

2017-271 **RUE FOURNIER – CONDUITE D'ÉGOUTS EXISTANTE – ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE EN FAVEUR DE LA VILLE**

Considérant qu'une conduite d'égouts est présente sur le lot 2 751 779 du cadastre du Québec;

Considérant que cette conduite aurait été construite en 1957;

Considérant qu'aucune servitude n'a été consentie à la Ville pour cette conduite;

Considérant que le propriétaire actuel accepte de consentir une servitude à la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : MICHEL CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane confie un mandat à Me Annie Soucy, notaire, quant à l'établissement d'une servitude de passage en faveur de la Ville concernant la présence d'une conduite d'égouts située sur le lot 2 751 779 du cadastre du Québec et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, tous documents utiles à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-272 **AVENUE DU PHARE OUEST – TRAVAUX DANS UNE SERVITUDE D'ÉGOUT**

Considérant qu'une servitude a été établie quant à la présence d'une conduite d'égout sur le lot 2 751 747 du cadastre du Québec;

Considérant que le propriétaire de ce lot désire réaliser des travaux de pavage à l'intérieur de la servitude;

IL EST PROPOSÉ PAR : MICHEL CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane, à l'égard du lot 2 751 747 du cadastre du Québec, autorise les travaux de pavage sur une aire de stationnement à l'emplacement d'une servitude consentie en faveur de la Ville et inscrite sous le numéro 118 092 à la condition que tous les dommages et que les éventuels travaux de réfection du pavage dans cette servitude soient à la charge du requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2017-273 **PROJET DES RUES DRUILLETTES ET DE LA FABRIQUE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)**

IL EST PROPOSÉ PAR : BRIGITTE MICHAUD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane présente une demande d'aide financière dans le volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le projet des rues Druillettes et de la Fabrique (segments en référence au plan d'intervention 10451, 10453 et 10353).

Que la Ville de Matane confirme que le projet est autorisé par le conseil municipal et ne contrevient à aucun règlement.

Que la Ville de Matane autorise monsieur Jean-François Murray, ing., directeur du Service génie et environnement, à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de présentation du projet ainsi que tout document utile relativement au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

Que la Ville de Matane s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Que la Ville de Matane s'engage à investir le seuil minimal d'immobilisation en réfection d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts ou de voirie, exigé par le programme d'aide et fixé à 28 $ par habitant par année de réalisation de travaux subventionnés dans le programme.

Que les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-274 **PROJET DE RENOUVELLEMENT DE CONDUITES DE L'AVENUE DU PHARE OUEST – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)**

IL EST PROPOSÉ PAR : MICHEL CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane présente une demande d'aide financière dans le volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le projet de renouvellement de conduites de l'avenue du Phare Ouest (segment en référence au plan d'intervention 10058).

Que la Ville de Matane confirme que le projet est autorisé par le conseil municipal et ne contrevient à aucun règlement.

Que la Ville de Matane autorise monsieur Jean-François Murray, ing., directeur du Service génie et environnement, à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de présentation du projet ainsi que tout document utile relativement au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

Que la Ville de Matane s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Que la Ville de Matane s'engage à investir le seuil minimal d'immobilisation en réfection d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts ou de voirie, exigé par le programme d'aide et fixé à 28 $ par habitant par année de réalisation de travaux subventionnés dans le programme.

Que les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-275 **RÉFECTION DES TOITURES AU CENTRE D'ART LE BARACHOIS DE MATANE – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant que la Ville de Matane a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réfection des toitures au centre d'art Le Barachois de Matane auprès de onze (11) entreprises;

Considérant que quatre (4) entreprises ont déposé une soumission dans le cadre dudit appel d'offres, soit :

Soumissionnaires	Total (avant taxes)
Ferblanterie de Matane inc.	63 365,00 $
Construction Sogesco	67 669,00 $
Construction C.E.G. inc.	67 800,00 $
Duotech Construction inc.	69 000,00 $

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation transmise suite à cette analyse;

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane adjuge le contrat pour la réfection des toitures au centre d'art Le Barachois de Matane au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Ferblanterie de Matane inc., au montant de 63 365,00 $, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans, soit le remboursement de 20% annuellement au cours des exercices financiers de 2018 à 2022 inclusivement.

Que les documents d'appel d'offres sur invitation, la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement, ou en son absence le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents utiles à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-276 **AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AU PARC DES ÎLES – ÉGOUT, AQUEDUC ET JEUX D'EAU – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant que la Ville de Matane a procédé à un appel d'offres public pour l'aménagement de jeux d'eau au parc des Îles;

Considérant que deux (2) propositions ont été reçues dans cet appel d'offres, soit : Équipements récréatifs Jambette et Vortex Structures Aquatiques Internationales;

Considérant que l'analyse qualitative des soumissions a été complétée;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane adjuge le contrat pour l'aménagement de jeux d'eau au Parc des Îles (égout, aqueduc et jeux d'eau) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Vortex Structures Aquatiques Internationales, au montant de 209 500 $, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans, soit le remboursement de 10% annuellement au cours des exercices financiers de 2018 à 2027.

Que la Ville de Matane autorise le Service des travaux publics à réaliser des travaux d'aménagement dans le cadre de ce projet (réparation de voirie de la rue, de la cour du garage et de la piste cyclable, réparation de la pelouse, etc.) au montant de 20 000 $, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans, soit le remboursement de 10% annuellement au cours des exercices financiers de 2018 à 2027.

Que les documents d'appel d'offres public, la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement, ou en son absence le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-277 **RECONSTRUCTION DU MUR DE PALPLANCHES D'ACIER DE LA RUE OTIS – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant que la Ville de Matane a procédé à un appel d'offres public pour la reconstruction du mur de palplanches d'acier de la rue Otis;

Considérant que quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions, soit :

Soumissionnaires	Total (avant taxes)
Etpo Geodex	986 224 $
Deric Construction	908 472 $
Hamel Construction inc.	983 000 $
Construction C.E.G. inc.	918 000 $

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation transmise suite à cette analyse.

IL EST PROPOSÉ PAR : BRIGITTE MICHAUD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane adjuge le contrat pour la reconstruction du mur de palplanches d'acier de la rue Otis au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Deric Construction inc., au montant de 908 472 $, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt numéro VM-262.

Que les documents d'appel d'offres public, la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement, ou en son absence le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-278 **SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LE LABORATOIRE DE SOLS – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant que la Ville de Matane a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour la surveillance de travaux par un laboratoire de sols pour les projets qui seront réalisés en 2017 auprès de deux (2) firmes;

Considérant que les deux (2) firmes ont déposé des soumissions dans le cadre dudit appel d'offres, soit :

- GHD Consultants ltée
- EnGlobe corp.

Considérant que le comité d'évaluation requis a été constitué en conformité avec les dispositions du règlement numéro VM-208;

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation transmise suite à celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane, concernant la surveillance des travaux de pavage sur diverses rues dont la réfection de la courbe de la route Harrisson, de réfection d'une partie des rues Druillettes et de la Fabrique, de réfection du mur de palplanches d'acier à la promenade des Capitaines (phase 4), de consolidation du mur de soutènement de la rue Otis (phase 3), de prolongement de la rue Étienne-Gagnon, de construction des cellules 4 et 5 au LET et d'aménagement de jeux d'eau au parc des Îles, confie un contrat au plus bas soumissionnaire conforme à savoir la firme GHD Consultants ltée, au montant de 86 960 $ plus les taxes applicables, à l'exception des items 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7 et 7.1 du bordereau de soumission, le tout financé à même les règlements d'emprunt numéros VM-262, VM-281, VM-282, VM-284, conditionnellement à l'approbation du VM-284 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans, soit le remboursement de 10% annuellement au cours des exercices financiers de 2018 à 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2017-279 **PARC MULTIRÉCRÉATIF BOIS BSL – PROJET DE MODULES**

Considérant que le projet de modules au Parc multirécréatif Bois BSL est évalué à 83 620 $;

Considérant que le projet sera financé à 50 % par le programme fédéral PIC 150;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane autorise le paiement d'un montant de 41 810 $, quant au projet de modules au Parc multirécréatif Bois BSL, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans, soit le remboursement de 20% annuellement au cours des exercices financiers de 2018 à 2022 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-280 **COMITÉ CENTRE-VILLE – PROTOCOLE D'ENTENTE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – ÉDITION 2017**

Considérant que la Ville de Matane souhaite soutenir le comité centre-ville dans l'organisation de la Fête nationale du Québec, édition 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : BRIGITTE MICHAUD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec le comité centre-ville de Matane quant à l'organisation de la Fête nationale du Québec, édition 2017, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-281 **FESTI-BALLE DE MATANE – PROTOCOLE D'ENTENTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec la Ligue de balle molle Molson Ex/Dépanneur du Lac pour la tenue du Festi-Balle 2017, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-282 **CAMP DE JOUR 2017 – RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente pour le camp de jour 2017 avec le responsable de l'école Marie-Guyart, monsieur Nelson Michaud, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-283 **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS**

Considérant que la Ville de Matane doit déposer une Politique de développement des collections pour l'obtention d'une bonification de l'aide financière;

Considérant l'avantage pour le personnel et les usagers d'avoir une politique claire qui définit les procédures de sélection, d'acquisition et d'élagage des documents de la bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ PAR : BRIGITTE MICHAUD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane adopte la Politique de développement des collections de la bibliothèque municipale, tel que proposé par la responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-284 **PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – AUTOFINANCEMENT**

Considérant que la Ville de Matane doit déposer un Appel de projets au développement des collections des bibliothèques autonomes du Québec auprès du ministère de la Culture et des Communications;

Considérant que les fonds liés à ce programme sont essentiels au développement des collections de la bibliothèque municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : BRIGITTE MICHAUD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane confirme au ministère de la Culture et des Communications qu'elle s'engage à financer la totalité du projet, soit un montant de 129 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

DIRECTION GÉNÉRALE

2017-285 **COGECO CONNEXION – PROGRAMME BRANCHER ET INNOVER – APPUI DE LA VILLE DE MATANE**

IL EST PROPOSÉ PAR : MICHEL CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane donne son appui, sans engagement financier de la part de la Ville, à Cogeco Connexion dans sa démarche pour obtenir de l'aide financière pour son projet « Brancher et Innover – service Internet haute-vitesse » sur l'ensemble de notre territoire dans le cadre des programmes Canada Brancher pour innover et Québec branché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2017-286 **CORPORATION DE GESTION RÉCRÉOTOURISTIQUE DE MATANE – NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES**

Considérant que la Corporation de gestion récréotouristique de Matane a l'obligation de soumettre au conseil municipal les noms des nouveaux membres pour approbation;

Considérant que les membres soumis répondent aux exigences de l'entente entre la Ville et la Corporation;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane autorise la Corporation de gestion récréotouristique de Matane à admettre, en tant que membres les personnes suivantes :

- Madame Annie Beaulieu
- Monsieur Gilles Santerre
- Monsieur Gervais Murray

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'occasion de la période de questions, monsieur le Maire Jérôme Landry, assisté de certains conseillers, répond aux questions et commentaires des citoyens présents à la séance.

2017-287 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la présente séance soit levée à 21 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

La greffière adjointe, Le maire,

Guylaine Labrie Jérôme Landry